

SERIE LAUMONIER

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

Date du contrôle :	26 05 08
N° DE CONTROLE :	D20100608
CARROSSIER (nom et adresse):	Carrosserie LAUMONIER - 3 rue des 13 Langues - 28200 CHATEAUDUN (Voir attestation ci jointe)
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	25 05 2011

Identification du véhicule (2) :

(D 1) Marque :	RENAULT	
(D 2) Type Variante Version :	34FPA1	VF634FPA000007511
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type:		32 000
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :		35 500
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :		16 593
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :		16 518
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) :		
(J 1) Genre national (3) :	CAM	
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) :	BENNE + GRUE	2
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :		

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = **8,94** m Largeur : l = **2,54** m Surface L x l = **22,71** m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1) ;
 - dans l'accord fourni par son service technique (1) ;et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
 - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
 - le genre J1 n'est pas TCP ;
 - le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à **CHATEAUDUN**
Le **21/10/2011**
Signature et cachet du carrossier qualifié

CARROSSERIE LAUMONIER
Concessionnaires **BENNES MARREL**
Zone Industrielle
28200 CHATEAUDUN
Tél. 02 37 45 01 66 - Fax 02 37 45 07 64
SIRET 5011016900019 - APE 3424

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangé